



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de Saint Germain l'Herm**

**Nombre de Conseillers**

- |               |    |   |
|---------------|----|---|
| - en exercice | 10 | L'an Deux Mil vingt-deux, le 21 octobre à 20 h30                        |
| - présents    | 09 | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué       |
| - votants     | 09 | s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses |
| - absents     | 01 | séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire            |
| - exclus      | 0  |   |

Date de convocation : 17 octobre 2022      Date d'affichage : 17 octobre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,  
Absents excusés : BLANCHARD Pierre  
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération n° 30– 2022**

**Objet : création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
  - la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
  - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade associé	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
Administratif	Adjoint admin principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	1	0	TC
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	3	TC

Emploi	Grade associé	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
063-216303537-2022 Reçu Technique/2022	Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 octobre 2022  
et publication ou notification du 24 octobre 2022

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES

